

REPUBLIQUE DU SENEGAL

*Un Peuple ò Un But ò Une Foi*

----- 0 -----

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES  
ET DES SENEGALAIS DE L'EXTERIEUR

----- 0 -----

MISSION PERMANENTE DU SENEGAL  
AUPRES DES NATIONS UNIES A NEW YORK



**DECLARATION DE LA DELEGATION DU SENEGAL**

**A L'OCCASION DU DEBAT GENERAL DE LA 6<sup>EME</sup> COMMISSION  
SUR LE POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR INTITULE  
« PORTEE ET APPLICATION DU PRINCIPE DE COMPETENCE  
UNIVERSELLE »**

**NEW YORK, LE 13 OCTOBRE 2023**

**Vérifier au prononcé**

**Monsieur le Président,**

Ma Délégation prend note avec satisfaction du rapport du Secrétaire général des Nations Unies (A/78/130) établi sur la base des informations et observations communiquées par les Etats Membres relatives à la pratique de leurs tribunaux compétence universelle.

Ma délégation souscrit à la déclaration prononcée par le Représentant voudrait faire quelques remarques au titre de sa capacité nationale.

**Monsieur le Président,**

La coexistence pacifique et la coopération entre les Etats membres est largement

les Etats, au plan national, soient dépourvus de toute compétence à du principe de complémentarité.

La prérogative de rendre la justice sur des faits commis sur son concerné.

Nonobstant cette aptitude, a aux auteurs des crimes les plus graves. A ce propos, le principe de





